L'Act. Chim. (SFC 97) 1997, 12, 18-19

La formation pédagogique des enseignants du supérieur

Maurice Gomel* *professeur*

1987 : une prévision et l'annonce de la première action coopérative en vue de cette formation

VIe Congrès international AIPELF[1] (Caen, juillet 1987) ; résumé de la conférence de M. Gomel :

« ...un scénario aux ambitions modestes mais bien définies, sur la formation des professeurs de l'enseignement supérieur, semble devoir s'étendre dans peu de temps au sein de l'espace universitaire international.

[...] l'enseignement supérieur n'échappera plus à la professionnalisation de cette fonction (enseigner). Cependant, aucun des modèles en usage (pas toujours validés) dans d'autres ordres d'enseignement (primaire, secondaire) ne peut être adopté pour l'enseignement supérieur : quelques pistes spécifiques, dont certaines ont déjà été expérimentées, seront donc présentées... ».

Aussitôt après, la concrétisation de cette première tentative de formation a été constituée par le lancement, en France, du programme interuniversitaire MAPES, décrit ci-dessous.

Cette initiative, prise en 1987 par M. Gomel a pu être développée en 4 ans, grâce à la participation active de nombreux chimistes qui avaient constitué le noyau dur du Réseau des Recherches Coopératives en Didactique de la Chimie (Réseau ReCoDiC). En effet, ces chimistes (notamment : Daniel Cabrol, Alain Dumon, Bernard Martel, Henry Sauvaitre) avaient développé, dans le cadre des travaux ReCoDiC, des compétences en matière de pédagogie universitaire, qui se sont avérées parfaitement transférables à l'ensemble des disciplines universitaires.

1997 : Dix ans après. Prévision 1987 vérifiée ?

1 - Une stratégie adoptée depuis 1987 : l'autoformation modulaire. Pourquoi ? Résultats ?

Des outils créés en réseau sur une base interuniversitaire[2]. Pourquoi ? Résultats ?

Les modules MAPES[2] : des outils et une stratégie au service d'une formation pédagogique de base des nouveaux enseignants-chercheurs

Parmi les nouveaux enseignants-chercheurs actuellement recrutés dans les établissements français d'enseignement supérieur, seuls les anciens allocataires-moniteurs ont reçu dans les centres d'initiation à l'enseignement supérieur (CIES, *cf.* § 2) des éléments d'une formation pédagogique spécifique.

Or, le corps enseignant des universités est appelé à un renouvellement exceptionnel au cours des 10 prochaines années. Une occasion unique est donc offerte de tenter d'assurer une **réelle** « formation pédagogique de base » à **tous** les **nouveaux** enseignants-chercheurs.

a) Une stratégie choisie : l'autoformation modulaire

La stratégie de formation choisie, parce qu'il s'agit de former à l'enseignement supérieur, est une stratégie d'autoformation modulaire, offrant l'avantage d'être souple, légère et peu coûteuse.

b) Des instruments de formation créés et validés au niveau interuniversitaire : les modules MAPES

– Des modules concrets, relatifs à de nombreux thèmes et sur divers supports (écrits, informatisés, audio-visuels).

– Des instruments réalisés au niveau national, issus d'une large coopération interuniversitaire (les auteurs sont membres de plus de 15 universités et 2 ENS). Une expérimentation depuis 1992 et une extension de leur emploi dans plusieurs CIES.

– Une expérimentation étendue depuis 1993 à l'emploi de MAPES dans plusieurs universités, en synergie avec les CIES concernés.

– Un bilan national disponible depuis le 17 juin 1994 (réunion nationale « Le programme MAPES, les CIES et les universités ») et sa présentation à la Conférence des présidents d'universités le 23 juin 1995.

Résultats (résumés) du dépouillement d'environ 2 000 contributions d'utilisateurs de modules MAPES :

. Sur 100 utilisateurs : 45 estiment le système MAPES « utile », 20 « très utile », 25 « moyennement utile » et 10 « peu utile » ou « inutile ».

. Les résultats des travaux réalisés par les utilisateurs, dans le cadre de l'autoformation MAPES, ont pu être jugés : « remarquables » dans 30 cas (sur 100), « satisfaisants » dans 55 cas et purement « formels » ou sans valeur dans 15 cas.

* Faculté des sciences, Services interuniversitaires chimie 13, 40, av. du Recteur Pineau, 86022 Poitiers Cedex.
Tél. : 05.49.43.36.13. Fax :05.49.46.36.22.
Exposé présenté au symposium S19

– Un extrait d'évaluations et validations récentes (1997) relatives à MAPES (encadré).

c) Liste des modules MAPES actuellement disponibles

La liste est accessible sur demande à l'adresse suivante : Faculté des sciences, Laboratoire interuniversitaire chimie 13, 40, avenue du Recteur Pineau, 86022 Poitiers Cedex. Fax : 05.49.45.36.22.

Les modules constituent des séries thématiques (par ex. sur les thèmes : déontologie, évaluation, méthodes et stratégies d'enseignement supérieur). Certains sont transdisciplinaires, et d'autres disciplinaires (relatifs, par ex. à la discipline chimie).

2 - La création ministérielle en 1989 d'institutions nouvelles, les CIES[3] : une décision déterminante

A la rentrée 1989-1990, la DRED (Direction de la Recherche et des Études Doctorales), à l'initiative de son directeur V. Courtillot, a créé 14 CIES chargés d'assurer aux allocataires-moniteurs (AM) une initiation à l'enseignement supérieur, incluant souvent des éléments de formation pédagogique.

8 de ces CIES ont ultérieurement signé une convention avec le réseau MAPES, leur donnant libre usage éventuel de l'ensemble des modules MAPES, comme l'un des éléments de l'initiation à l'enseignement supérieur, entièrement organisée de manière autonome, par chacun des directeurs de CIES.

Cette décision de création des CIES a été déterminante dans la mesure où elle a constitué la première décision institutionnelle de notre administration ministérielle, de préparer de (possibles) futurs enseignants-chercheurs à leur fonction d'enseignement.

3 - Tableau général, en 1997, de la formation pédagogique à l'enseignement supérieur

En vue d'efficacité, il faudrait instituer un lien entre formation et titularisation.

En 1997, et en France, ce tableau général ne se présente pas encore de façon satisfaisante, ni même rationnelle : d'un côté (CIES), on donne une initiation à l'enseignement supérieur à des personnels (AM) qui, ultérieurement, n'enseigneront pas nécessairement dans des établissements d'enseignement supérieur ; de l'autre côté (établissements), on recrute des personnels qui n'ont pas nécessairement reçu auparavant une formation pédagogique.

La solution rationnelle (proposée dès 1989, mais alors non retenue) consisterait probablement à :

– laisser les établissements recruter leurs cadres *stagiaires* sur la seule base de leurs compétences scientifiques (pour ce qui concerne les établissements scientifiques) ;

– organiser, à l'intention de ces *seuls stagiaires* une *formation pédagogique de base* ;

– instituer la *validation de cette formation* comme condition nécessaire (et non suffisante) à la *titularisation* du stagiaire.

4 - Et l'évaluation de la qualité pédagogique d'un enseignement ?

Les modalités possibles de cette évaluation ont fait l'objet d'une première étude (en vue de propositions) réalisée en 1994-1995 à la demande de Bernard Bigot, chef de la Mission Scientifique et Technique (*cf.* rapport de M. Gomel, février 1995, « *L'évaluation de la qualité d'un enseignement supérieur. Évaluer qui ou quoi, et comment ? Critères d'évaluation - procédures suggérées* »).

Depuis le 9 avril 1997, l'évaluation de chaque enseignement est devenu obligation légale, par arrêté ministériel (*cf.* article 23, instituant la création des commissions pédagogiques paritaires et la prise en compte de l'opinion des étudiants).

5 - Et le rôle des technologies nouvelles, dites d'information et de communication ?

L'importance croissante de ce rôle nous paraît constituer une évidente nécessité. Se reporter à cet égard, par exemple, à l'activité et aux programmes de la sous-direction de notre ministère en charge de ces nouvelles technologies (Mme Clara Danon, sous-directeur).

6 - Pour plus de clarté, aller au sein de chaque université vers une fonction de service, nouvelle en France[4] : le Service Universitaire Pédagogique (SUP). Il est grand temps...

De tels services de type SUP (des exemples existent déjà en France, par exemple à l'université de Poitiers) sont en mesure de contribuer à :

– La *formation pédagogique* de base de tous les nouveaux enseignants-chercheurs ;

– La mise en œuvre de procédures objectives *d'évaluation de la qualité pédagogique* des enseignements ;

– *L'animation générale d'une vie pédagogique* (actuellement faible ou absente) au sein des établissements d'enseignement supérieur.

2007 - Et si dans dix ans...

Grâce à la réalisation de cette formation pédagogique des enseignants du supérieur, et grâce à la généralisation de cette évaluation de la qualité, on observait (enfin !) une amélioration pédagogique des enseignements supérieurs...

Notes

1 AIPELF : Association Internationale de Pédagogie Expérimentale de Langue Française.

2 Réseau interuniversitaire MAPES (Modules pour l'Amélioration Pédagogique des Enseignements Supérieurs).

3 CIES : Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur.

4 Fonction connue au Royaume-Uni (*cf.* par ex. Teaching and Learning Services), au Canada (*cf.* par ex. Services Pédagogiques), etc.